



## **CP 315.01 – Maintenance technique, l'assistance et la formation dans le secteur** **Cahier de revendications 2019-2020**

Point de départ: accord sectoriel

### 1. Amélioration du pouvoir d'achat

- Augmentation maximale des salaires réels et salaires barémiques, le plus vite possible et avec effet rétroactif (01.01.2019) pour tous les travailleurs occupés dans les entreprises ressortissant de la CP 315.01 (incluant les cadres).
- Enveloppe entreprise de 1,1% avec une échéance et une position de repli pour tous les travailleurs occupés dans les entreprises ressortissant de la CP 315.01 (incluant les cadres).

### 2. Mission

- Création d'un cadre sectoriel des missions au niveau des facilités, les prime(s) et les remboursements de frais (sans préjudice aux systèmes plus avantageux au niveau de l'entreprise).

### 3. Mobilité

- Créer une CCT sectorielle de remboursement des frais de déplacement domicile – lieu de travail plus avantageuse que la CCT 19 octies (inclure véhicule privé)
- Montant de l'indemnité vélo égale à € 0,24/km (indemnité exonérée maximale), sans que cela puisse impacter négativement les travailleurs qui bénéficieraient actuellement de dispositifs plus avantageux.

### 4. La pension complémentaire

- Pension extra-légale pour tous les travailleurs occupés dans les entreprises ressortissant de la CP 315.01

### 5. Formation

- Instaurer le droit individuel à la formation à 5 jours par an.

### 6. Régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC)

- Maintien et prolongation maximale de de toutes les possibilités existantes + souscrire aux CCT-cadres du CNT.

### 7. Congé de carrière

- Congé « jour de rides » : un jour de rides octroyée pour tous les travailleurs occupés dans les entreprises ressortissant de la CP 315.01 (incluant les cadres) qui ont 55 ans ou plus, ayant plus de 10 ans d'ancienneté dans le secteur.

### 8. Crédit-temps et emplois de fin de carrière



- Prolongation maximale de tous les régimes existants de fin de carrière, sans acte d'adhésion ;
- Approches interprofessionnels : mise en place de reconversion pour les travailleurs dans les métiers à risques.

#### 9. Prime syndicale

- Augmentation de la prime syndicale à 145€ pour tous les travailleurs occupés dans les entreprises ressortissant de la CP 315.01 (incluant les cadres).

#### 10. Groupe de travail

- Mise en place d'un groupe de travail 'Classification de fonction' – ouvriers/employés
- Mise en place d'un groupe de travail 'Prime de fin d'année' – 13<sup>ème</sup> mois
- Mise en place d'un groupe de travail 'Etude en alternance '